Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'État
le 9 juin 2021

**CONSEIL DE PARIS**

**Extrait du registre des délibérations**

**----------**

**Séance des 1er, 2, 3 et 4 juin 2021**

**2021 DAC 15** Subvention (537.000 euros) et avenant à convention avec l'association Théâtre Paris 14 (14e).

**Madame Carine ROLLAND, rapporteure**

**----------**

**Le Conseil de Paris,**

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.2511-1 et suivants ;

Vu la délibération 2020 DAC 669 des 15, 16 et 17 décembre 2020, relative à l'attribution d'un acompte de 271.000 euros au titre du fonctionnement 2021 du Théâtre Paris 14, et vu la convention correspondante signée le 4 janvier 2021 établie entre la Ville de Paris et le Théâtre Paris 14 ;

Vu la délibération 2020 DAC 671 des 15, 16 et 17 décembre 2020, relative à l'attribution d'une subvention de 16.260 euros au titre de la finalisation de la saison 2020/2021 du Théâtre Paris 14 et vu la convention correspondante signée le 21 décembre 2020 établie entre la Ville de Paris et le Théâtre Paris 14 ;

Vu le projet de délibération en date du 18 mai 2021, par lequel Madame la Maire de Paris lui demande l'autorisation de signer un avenant à cette convention relatif à l'attribution du solde de la subvention de fonctionnement 2021 à l'association Théâtre Paris 14 ;

Vu l'avis du Conseil du 14e arrondissement en date du 18 mai 2021 ;

Sur le rapport présenté par Madame Carine ROLLAND au nom de la 2ème Commission,

Délibère :

Article 1 : La subvention de fonctionnement attribuée à l'association Théâtre Paris 14, 20 avenue Marc Sangnier 75014 Paris, au titre de 2021 est fixée à 537.000 euros, soit un complément de 249.740 euros après déduction des versements déjà effectués. 35341 ; 2021_04164

Article 2 : La dépense correspondante sera imputée à hauteur de 249.740 euros sur le budget 2021 de fonctionnement de la Ville de Paris.

Article 3 : Madame la Maire de Paris est autorisée à signer un avenant à convention relatif à l'attribution du solde de subvention de fonctionnement pour l'association Théâtre 14, dont le texte est joint en annexe à la présente délibération.

**La Maire de Paris,**

**Anne HIDALGO**